

DECRET N° 2004-630 DU 11 NOVEMBRE 2004

Portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education des Adultes (FNAAEA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle en République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 86-013 du 26 février portant Statut général des Agents Permanents de l'Etat ;
 - Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
 - Vu** le décret n° 2001-293 du 8 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
 - Vu** le décret n° 2004-434 du 12 août 2004 portant création et approbation des Statuts du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education des Adultes (FNAAEA) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education des Adultes (FNAAEA).

Il s'agit de :

- Monsieur Romain KIKI, représentant le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Monsieur Babiao AGBANDOU YOLOU, représentant le Ministre des Enseignements primaire et Secondaire ;
- Monsieur Irenée H. ZODEKON, représentant le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Monsieur Sanni-Yo DOKO ALLOU, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur Marcellin A. HONONTA, représentant le Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Monsieur Pierre G. METINHOUE, représentant le Ministre chargé du Plan, de la Prospective et du Développement ;
- Monsieur Irénée Fidégnon BOKO, représentant le Ministre chargé des Relations avec les Institutions , la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Monsieur Dagbégnon SINMENOU, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;
- Monsieur Prosper A. KOUKOUI, représentant le Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité ;
- Monsieur Marcel BAGLO, représentant le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Monsieur Arnoux Gilles AGBOTON, représentant le Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Article 2 : Monsieur Romain KIKI, représentant le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est nommé président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education des Adultes, conformément à l'article 7 des Statuts du Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education des Adultes.

Article 3 : Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, le Ministre des Finances et de l'Economie et le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 novembre 2004


Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme,


Frédéric DOHOU.-

Le Ministre chargé des Relations avec
Les Institutions, la Société Civile et les
Béninois de l'Extérieur,


Alain ADIHOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MCAT 4 MCRI-
SCBE 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI